

Séance de mardi 27 novembre 2018 à 20h15

<u>Président</u>	M. Yves Charrière
<u>Secrétaire</u>	Mme Jacqueline Cretegy
<u>Scrutateurs</u>	M. Stéphane Cloux Mme Shanti Babajee

46 Conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Alexandre Liardet, Véronique Bezençon, Anaïs Piguet, Wladimir Mange, Jean-Charles Krebs. MM. David Terraz et Christian Streit arrivent avec quelques minutes de retard, dès lors 48 Conseillers sont présents.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour tel que présenté est accepté sans modification.

1. Assermentations

Le président procède aux assermentations de Mme Ancilla Tétaz et M. Philippe Herschke de la Liste Aubonne Attitude en remplacement de Mmes Catherine Crevoisier et Claudia Bobst, toutes deux démissionnaires de cette même liste. Dès lors, 50 conseillers sont présents.

2. Adoption du procès-verbal du 25 septembre 2018

Le procès-verbal n'appelant pas de commentaires, il est accepté avec remerciements à son auteur (6 abstentions).

3. Communications du Bureau

Le président revient sur les résultats des votations fédérales du 25 novembre dernier et annonce que les aubonnois ont accepté la fusion des communes d'Aubonne et Montherod à 85,5%, les Montherolis à 80%. Le président remercie l'équipe du Bureau électoral ayant fonctionné lors de dimanche de votation. Ce plébiscite augure d'un beau mariage symbolisé par Hera, déesse du mariage et protectrice du couple. En choisissant cette divinité comme image de notre fusion, nos syndicats marquent notre union et montrent un attachement au respect mutuel des conjoints. Cette décision permet dès lors d'aller de l'avant dans la perspective de la prochaine législature avec confiance et détermination.

Ces derniers mois ont vu un grand nombre de démissions au sein du Conseil, la liste des candidats ensuite est épuisée à mi-législature. Le principe des parrains de chaque liste permet, si des candidats sont trouvés, de ne pas passer par des élections complémentaires. Grâce à l'organisation de MM. Nicolas Suter et Christian Streit, quelques 25 citoyens se sont réunis à mi-novembre à la Maison de Ville pour une présentation du Conseil communal et de la charge de Conseiller. Cette réunion a suscité des vocations puisqu'une dizaine de personnes ont manifesté de l'intérêt à rejoindre les rangs en cas de nouvelle démission. A ce titre, le président voudrait rappeler à chacun que les conseillers élus pour siéger dans cette assemblée représentent les citoyens qui leur ont fait confiance.

La liste des participants à la fondue annuelle du Conseil au Lion d'Or est à disposition pour ceux qui désirent encore s'inscrire. Le président sera en déplacement professionnel ce soir-là et prie l'assemblée de l'excuser ; son discours sera lu par la vice-présidente, Mme Catherine Zweifel. Une liste à jour des membres du Conseil a été envoyée par voie électronique par souci d'économie. L'agenda de décembre étant particulièrement chargé, le président suggère de consulter le site communal : www.aubonne.ch/agenda. Les jetons de présence des conseillers ayant demandé ce moyen de paiement sont à retirer auprès de l'Huissier en fin de séance.

Tout conseiller désirant participer à une commission peut contacter le Bureau à l'adresse suivante : president.conseil@aubonne.ch. Les absents sont priés d'adresser leur excuse par courriel (president.conseil@aubonne.ch et secretariat.conseil@aubonne.ch), les sms et autres moyens de communication ne seront considérés qu'en cas d'urgence.

4. Rapport de la Commission – Préavis no 11/18 - Rapport accompagnant le budget 2019

M. Philippe Creteigny donne lecture du rapport de la commission.

En conclusion, la commission à la majorité de ses membres, prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

Adopte

Le budget de l'année 2019 faisant apparaître Fr. 32'088'800.- aux dépenses, Fr. 30'481'300.- aux recettes et présentant ainsi un excédent de charges de Fr. 1'607'500.-.

Le président ouvre la discussion. M. Thomas Buchanan demande des éclaircissements sur deux points : ch. 3d) Subventionnement de l'hôtel et restaurant du Lion d'Or ; faut-il comprendre que la restauration est subventionnée par la commune ? Concernant la péréquation, quand le district de Morges va-t-il faire un geste dans le même sens que celui de Nyon ? M. Philippe Creteigny ne peut répondre à la 1^{ère} question, la commission a fait un calcul entre les charges et les produits de l'établissement. Cette différence s'explique par des frais plus conséquents, notamment des réfections. En 2019, un montant de Fr. 26'000.- est prévu pour la rénovation de deux chambres, marquant aussi la différence. Monsieur le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond qu'en tant que propriétaire, des frais d'entretien se sont avérés nécessaires pour le bon fonctionnement du restaurant, notamment des normes d'hygiène et des frais de copropriété, ainsi que la constitution d'un fonds de rénovation. Quant à la péréquation financière, M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que cette question sera débattue le 10 décembre au sein de l'ARCAM.

M. Charles Gabella relève deux points sachant que le budget n'est pas contraignant mais indique le baromètre des investissements de la politique municipale. Le groupe « Investissements » de la fusion a demandé de porter au budget des montants d'étude pour le contournement d'Aubonne, l'aménagement de la Place de l'Ancienne Gare et la réalisation d'un skate-park. Ces montants ont été approuvés par les deux municipalités. Il a demandé à la CoFIN pour quelle raison ces montants n'avaient pas été reportés. M. Philippe Creteigny précise qu'en page 93 du budget, une ligne mentionne le contournement d'Aubonne (pas chiffré – lancement d'une étude approfondie) mais pas le skate-park. La Municipalité par son boursier a relevé que c'était un oubli de leur part. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral confirme les propos du rapporteur. Pour M. Charles Gabella cette demande aurait dû faire l'objet d'un amendement de la CoFIN, car c'est la déclaration

d'intention municipale pour les années à venir. M. Philippe Cretegnny répond que la CoFIN a décidé de ne pas déposer d'amendement parce que le budget n'est pas contraignant.

La parole n'étant plus demandée, le président soumet le préavis municipal au vote. Le budget 2019 est accepté par 38 voix, 3 non, 9 abstentions.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral remercie la commission pour son travail et le Conseil pour son vote de confiance. La Municipalité suivra volontiers les invitations formulées en dernière page du rapport de la CoFIN car elle a tout intérêt à avoir un budget aussi peu déficitaire que possible et donc à rechercher des zones d'économie.

5. Rapport de la commission – Motion Killias Leutwiler et consorts – Pour un contournement du Bourg d'Aubonne et une mise en valeur de la place de l'Ancienne Gare

Le président mentionne l'art. 71 du règlement du CC ; le Conseil se prononcera sur la prise en considération de la motion et ses conclusions, tout en rappelant que l'auteure peut la modifier ou la retirer jusqu'à ce que le Conseil se prononce.

Mme Catherine Milhaud Renaud donne lecture du rapport de la commission.

En conclusion, celle-ci, à l'unanimité de ses membres, prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

décide

1. D'envoyer la motion Killias Leutwiler et consorts « Pour un contournement du Bourg d'Aubonne et une mise en valeur de la Place de l'Ancienne Gare » à la Municipalité avec les objectifs suivants :
 - présenter devant le Conseil un projet global pour le contournement du Bourg et l'aménagement de la Place de la Gare fondée sur l'analyse multicritères ;
 - d'entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès du canton pour une validation du projet au niveau des normes et une participation à son financement ;
 - de mettre en place une « feuille de route" avec toutes les étapes importantes jusqu'à la fin de cette législature, soit fin juin 2021.
2. de nommer une commission thématique « Circulation et Mobilité douce ».

Le président ouvre la discussion sur le rapport de la commission.

Mme Eve Jaquier Butterfield ne comprend pas que le rapport de la commission ne fasse pas état des discussions entre ses membres et la Municipalité. D'autre part, dans le PV du 25 septembre (page 7), M. Yves Meylan s'était interrogé sur le choix des membres de cette commission. Le président avait répondu que le Bureau (dans son ensemble) avait été consulté et s'est efforcé de proposer une commission équilibrée. Mme Eve Jaquier Butterfield relève que 5 membres de cette commission avaient signé la motion pour seulement 2 non signataires, ce qui n'est pas égalitaire. Le président répond que la commission a été élue par le Bureau selon les règles et sa nomination ne souffre pas de discussion ; on ne peut revenir sur sa nomination. Mme Eve Jaquier Butterfield déplore que le Conseil doive porter un jugement sur ce rapport car pour elle, les membres de cette commission sont juges et parties.

Pour MM. Suter et Rosat, le rapport de la commission est très bien fait ; l'objectif de cette commission était de clarifier la motion et non pas de traiter le fond. Aujourd'hui la motion va être renvoyée à la Municipalité ou classée. Mme Catherine Milhaud Renaud répond que le rapport ne

relève pas mot à mot ce qui a été dit en séance mais retrace bien les débats eus avec la Municipalité, ce rapport global est une synthèse de leur travail durant six semaines. Mme Eve Jaquier Butterfield demande à la Municipalité si dans le rapport de la commission il y aurait des questions dont on ne trouve pas la réponse. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que le travail futur de la Municipalité, si la motion est prise en considération (ce que la Municipalité souhaite), est d'étudier cet évitement. Le seul débat de ce soir est de décider si cette motion est renvoyée ou non à la Municipalité. Toutes les questions qui se posent et qui restent ouvertes, devront être tranchées pour le rapport qui sera fourni au Conseil. Mme Anne-Marie Piguet relève en tant que membre de la commission n'ayant pas signé le texte de la motion, qu'il a été répondu aux questions posées.

La parole n'étant plus demandée, le président soumet la prise en considération de la motion Killias Leutwiler et consorts au vote. Celle-ci est acceptée par 49 oui et 1 abstention.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier remercie Mme Catherine Milhaud Renaud pour la qualité du rapport et le vote pratiquement unanime des Conseillers. La Municipalité respectera les délais imposés. Quelques informations connues de la commission seront développées au point 7, « Communications de la Municipalité », sans ouvrir de débat, sur les éléments prépondérants de la Municipalité.

Pour M. Nicolas Suter la nomination de la commission thématique « Circulation et Mobilité douce » est de la compétence du Conseil communal. A ce sujet, M. le Syndic Luc-Etienne Rossier précise que la Municipalité a des propositions à faire dans le cadre de sa réponse à la motion. Le président demande à Mme Catherine Milhaud Renaud s'il y a lieu d'entrer en matière sur la nomination de cette commission séance tenante ou si elle peut être élue lors de la prochaine séance de Conseil. Mme Catherine Milhaud Renaud répond que les membres de la commission optent pour une élection en janvier. M. Nicolas Rosat aimerait entendre les considérants municipaux sur la création de cette commission avant le vote du Conseil.

Suite à cette discussion, M. Thomas Buchanan demande que l'apport complémentaire d'informations de la Municipalité soit traité lors de la prochaine séance en janvier pour préparer une élection à la séance suivante. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que la Municipalité donnera la stratégie des axes sur lesquels il faut travailler lors de la séance de février. Selon M. Guy Maurer, le texte de la motion précise que cette commission doit être élue à cette séance et non en janvier, il demande donc l'aval de la motionnaire. Le président répond que selon le texte de la motion, il n'est pas spécifié que la commission doit être élue dès la prise en considération. Mme Lorette Killias Leutwiler répond qu'elle soutient la nomination de la commission en janvier de manière que les conseillers intéressés aient le temps d'y réfléchir et remercie les votants de la motion. Le président rappelle que la motion est reçue et la commission thématique sera élue lors de la prochaine séance de Conseil.

6. Préavis no 13/18 – Demande de crédit pour le renouvellement de trois véhicules des services extérieurs

M. le Municipal Pascal Lincio donne lecture du préavis municipal.

La Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. Accorde un crédit de Fr. 248'000.- TTC pour le renouvellement de trois véhicules des services extérieurs,
2. Autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet,

3. Autorise la Municipalité à financer cet investissement par un emprunt pour tout ou partie du montant aux meilleures conditions, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal,
4. Autorise la Municipalité à amortir cet investissement :
 - a. Prélèvement au fonds de renouvellement des véhicules 50%
 - b. Amortissement linéaire sur 5 ans 50%

La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du Conseil. Le président propose que les membres de la commission du précédent préavis soient reconduits, soit MM. et Mmes : Véronique Bezençon, Julien Lüthi, Evelyne Lenoble, Marc Perrenoud et Guillaume Schneider. Suppléants : M. Wladimir Mange et M. Diego de Haller en remplacement de Mme Claudia Bobst, démissionnaire. Le président ouvre la discussion sur les questions ou remarques à transmettre aux membres de la commission.

M. Yves Meylan demande d'étudier la possibilité d'un leasing pour ces véhicules plutôt qu'un investissement direct. M. Thomas Buchanan demande de se pencher sur un échelonnement des acquisitions sur 3 ans et l'impact de l'extension de la durée de vie de ces véhicules. M. Nicolas Rosat demande si le parc existant de la commune de Montherod a été pris en compte et l'extension des missions de ces véhicules sur le territoire de Montherod. Par ailleurs, il demande à la commission de se pencher sur le véhicule qui a perdu 2/3 de sa valeur en 2 ans d'utilisation (inadéquation à notre bourg). M. Olivier Gétaz précise que ce montant ne figure pas dans le budget municipal mais figure bien dans le budget d'investissement. M. Philippe Herschke demande comment le choix des alternatives a été déterminé pour les véhicules et sur quel appel d'offre du marché pour obtenir les prix mentionnés. S'agit-il de prix catalogue, de prix négociés ou des prix de récupération des véhicules. M. Stephan Furrer ne voit pas l'urgence de ces achats, à part pour le véhicule Meili et demande si des alternatives à ces achats ont été étudiées. La parole n'étant plus demandée, le président clôt ce point de l'ordre du jour.

7. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Michel Crottaz revient sur le crédit d'étude de Fr. 100'000.- du CCSC pour la rénovation du sous-sol. Début octobre, le mandataire principal avertissait la commune d'un problème de ventilation du foyer et des sous-sols. La commune ne possède plus de plan de ce bâtiment, notamment au niveau technique et cette dernière ne désire pas intervenir dans ce bâtiment ailleurs qu'au sous-sol. Suite à cette information la Municipalité a donc décidé de mettre à l'arrêt tout le processus d'étude de ce bâtiment. La réfection des vestiaires et des sous-sols se résumera à des travaux de peinture et l'on procèdera uniquement à des réparations ponctuelles de ce bâtiment.

Suite à des remarques et questions de citoyens sur l'apparition de dérogations concernant des permis de construire, M. le Municipal Michel Crottaz donne quelques explications : une mise à l'enquête publique est une demande de permis de construire qui concerne tous les citoyens. Selon l'art. 109 LATC : « *Saisie d'un projet régulier à la forme, la Municipalité doit mettre à l'enquête publique* », cela signifie que les formulaires ad hoc remplis par le constructeur ou propriétaire sont complets et explicites. La Municipalité peut éventuellement refuser une mise à l'enquête publique si les plans comportent des lacunes telles que l'on ne peut pas se faire une idée exacte du projet. Une mise à l'enquête publique ne signifie pas qu'une Municipalité approuve le projet, l'a déjà approuvé ou l'approuvera. Une mise à l'enquête qui comprend des dérogations au règlement ne signifie pas non plus que la Municipalité les approuve, les a déjà approuvées ou les approuvera. Une mise à

l'enquête avec demande de dérogation se fait généralement conjointement au projet et est mentionnée dans la demande de permis de construire. Selon l'art. 6 LATC, l'Etat ou les communes peuvent accepter des dérogations dans les limites autorisées par la loi. Pour demander des dérogations, il faut que le RPGA communal précise dans un article que la Municipalité peut déroger au règlement. Raison pour laquelle on voit fréquemment des demandes de permis de construire avec dérogations.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral fait part du rapport annuel sur la sécurité. Le mois de novembre a vu de nombreux délits dans les commerces et villas. Il rend les Conseillers attentifs à mettre en place les quelques règles de base que la Police Population donne régulièrement. M. le Gendarme Yvan Ruchet est à disposition de la population pour examiner les lieux et donner les conseils adéquats pour mieux se protéger. Ces prestations sont gratuites.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral informe sur les crédits votés : Révision du PQ du Chêne (Fr. 110'000.- votés), Fr. 48'700.- engagés à ce jour. Crédit d'étude Caserne SDIS (Fr. 63'500.- votés), Fr. 44'000.- engagés à ce jour. Rénovation des Halles (Fr. 292'000.- votés), Fr. 250'000.- engagés, rénovation terminée, ce préavis est bouclé. Mise aux normes des terrains de football (Fr. 98'000.- votés), Fr. 85'490.- engagés à ce jour, y compris la subvention du fonds sport vaudois et d'un montant de Fr. 5'000.- octroyé par le FC Chêne. préavis bouclé. Crédit d'étude sous-sol du CCSC (Fr. 100'000.- votés), Fr. 34'200.- engagés à ce jour. Mise en séparatif Place du Temple (1'550'000.- votés), Fr. 300'000.- engagés à ce jour. Création d'un trottoir à l'av. Abraham Hermanjat (Fr. 520'000.- votés) Fr. 52'000.- engagés. Réfection de la toiture du chalet du Pré de Rolle (Fr. 156'000.— votés), Fr. 0.- à ce jour. La dette est stable depuis le 1^{er} janvier.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral informe le Conseil sur l'évolution de la politique énergétique de la commune et passe en revue l'ensemble des objectifs tels que formulés dans le PEC (Plan Energétique Communal), en précisant notamment :

a) la prise en compte systématique de la dimension énergétique dans les plans directeurs d'aménagement du territoire se fait, d'autant plus s'il s'agit d'une obligation cantonale ;

b) la commission communale sur l'énergie a mis à l'étude une extension des subventions issues du fonds communal pour encourager les énergies renouvelables. La population sera informée sitôt la décision formalisée ;

c) la directive des achats responsables, entrée en vigueur en mai 2018, a été présentée et a été communiquée aux collaborateurs communaux ;

d) le choix d'un logiciel de suivi des bâtiments s'est porté sur Excel, plus simple et léger, avec une analyse ponctuelle le cas échéant au moyen du logiciel EPIQR ;

e) le suivi de la consommation de neuf bâtiments communaux via le contrat Energo ;

f) la valorisation du bois-énergie, actuellement objet de l'attention de la commission cantonale de l'énergie, dont les conclusions seront à intégrer dans nos réflexions et

g) l'entrée en matière de la municipalité, conjointement avec la SEFA et la HES SO Valais, sur un projet-test de « quartier à énergie positive ».

Mme la Municipale Sandra Linder fait part de séances de discussions entre l'Assagie et la Municipalité pour analyser les besoins de locaux scolaires de l'établissement Aubonne et environs à l'aube de 2040. Des informations supplémentaires seront données ultérieurement. La Municipalité a reçu un courrier de la Direction Générale de la mobilité et des routes concernant Carpostal. L'Office fédéral des transports a révisé les comptes de Carpostal et il s'avère que les bénéfices indus touchent le transport régional des voyageurs (TRV). Une délégation de l'OFT et la conférence des directeurs cantonaux des transports publics a été mise sur pied pour examiner la question des remboursements. Afin de pouvoir toucher le remboursement un accord cadre a été nécessaire et a été signé en septembre. Les cantons doivent également montrer leur positionnement et leur accord pour pouvoir toucher leur remboursement. Cela a été fait pour le canton de Vaud et seul le TRV est concerné. Le trafic local ou sur mandat ne sont pas concernés par le remboursement. En conséquence le canton de VD va toucher 2,1 mios pour la période 2017-18 et les communes environ 30% de ce montant ce qui représente environ Fr. 630'000.-. Ce montant ne sera pas versé aux communes mais déduit de la facture de 2019.

Mme la Municipale Sandra Linder montre quelques photos impressionnantes de la coupe de bois de cet automne au col du Marchairuz. Le garde-forestier organise son chantier et dans ce cadre, il y a eu un mixte entre bûcheronnage homme et machines.

M. le Municipal Pascal Lincio rappelle le succès du Baz'Art durant lequel le Prix de la Ville d'Aubonne a été remis à M. Albin Christen. Il informe également de l'avancement du cheminement le long de l'Aubonne par M. Jean-François Rubin de la Maison de la Rivière. Ce dernier a rencontré les 9 communes concernées (de Bière à Allaman) et a présenté le 22 novembre un premier jet de cheminement. Les représentants des communes ont pu faire leurs remarques et un nouveau cheminement sera présenté fin janvier.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier dit le contentement des municipalités pour le vote sur la fusion. Celles-ci vont maintenant travailler sur l'harmonisation des règlements et vont se rencontrer régulièrement pour préparer l'avenir de la nouvelle commune.

La Municipalité a reçu et transmis à la commission qui devait rapporter les considérations du SIPAL chargé d'appliquer l'ISOS dans le canton de Vaud, ainsi qu'une évaluation des coûts des différentes variantes.

Le SIPAL cite les conclusions de la prise de position de la commission fédérale des monuments historiques (ouvrages souterrains en milieu historique) : « *La relation que les citoyens entretiennent avec leur lieu de vie, leur enracinement a besoin du terrain solide de la réalité historique du sol urbain, des sols des parcs et des jardins, donc une excavation enlève au terrain sa réalité tridimensionnelle et le réduit à une couche mince, un décor de théâtre. On fait miroiter aux yeux des utilisateurs des villes et des villages, des parcs et des jardins une réalité tronquée, l'excavation enlève toute crédibilité à l'association entre terrains solides et les bâtiments attenants. Il ressort de ces réflexions que les constructions souterraines sous les monuments et sous les espaces libres ou les jardins historiques doivent être refusés. Les conclusions sont que le projet du tunnel porte de graves atteintes à l'ISOS et à la substance ancienne protégée et est contraire aux principes énoncés par la commission fédérale des monuments historiques.*

Il ressort que la variante posant le plus de problème est celle du tunnel, qui porte atteinte à l'ISOS et à la substance ancienne protégée et est contraire aux principes énoncés par la commission fédérale des Monuments historiques.

La deuxième variante de M. Niederhauser touche également deux objets importants : la route de l'Etraz et la route historique Gex-Cossonay. Le SIPAL considère également que ce projet est une atteinte importante à deux voies historiques d'importance nationale.

Celui-ci a nettement préféré la variante du pont qui ne porte pas d'atteinte directe à des objets protégés. Sur le fond, l'impact visuel sur le pont a évidemment un impact particulier quoique relativement faible sur l'échappée dans l'environnement. Le projet ne porterait pas d'atteinte directe à un élément recensé ni à des objets protégés et l'atteinte au grand paysage doit être évaluée. La prise de position du SIPAL est assez claire.

Sur le plan financier, la Municipalité a demandé au Bureau Losinger & Merazzi de faire une étude sommaire des variantes :

Variante Maurer - Tunnel	CHF 60 mios
Mise souterraine de la Pl. Ancienne Gare	CHF 20 mios
Durée des travaux, environ 6 ans	
Variante Niederhauser - Tranchée couverte	CHF 30 mios
Durée des travaux, environ 30 mois	
Variante Meylan - Pont	CHF 46 mios
Durée des travaux, environ 3 ans	

Voici ce qui guette la Municipalité dans les travaux à venir pour présenter le rapport demandé par la motion Killias Leutwiler et consorts. Cette dernière surveille attentivement ce qui se passe autour d'elle et a été informée d'un projet d'extension de gravière sur Bière de 2 mios de mètres cube, soit 40 camions journaliers sur Aubonne, 9'000 par année, 180'000 camions pour une durée d'exploitation de 20 ans. Le site de Ballens – Bière recèle quant à lui 20 à 30 mios de mètres cubes. Des solutions de financement extérieures sont étudiées par la Municipalité. Elle aimerait intervenir auprès de l'exploitant ou du propriétaire foncier de ces gravières en demandant l'octroi de Fr. -.50 ou Fr. 1.- par mètre cube exploité afin de financer ces ouvrages. Elle créerait ainsi un observatoire entre le Greffe et le service technique sur tous les dossiers d'enquête, afin que la Municipalité puisse intervenir à temps et négocier ensuite avec les exploitants et les propriétaires.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier annonce la nomination de M. Richard Calderini en remplacement de M. Sylvain Rochat qui a fait valoir son droit à la retraite au 31 janvier 2019. M. Calderini travaille actuellement au SDT, après avoir été chef du service technique de la commune de Leysin dont il est actuellement municipal. La Municipalité se réjouit de pouvoir collaborer avec lui.

8. Questions, vœux et divers

M. Nicolas Pulfer souhaite revenir sur les circonstances ayant amené la démission de la commission culturelle pour faire suite à différentes questions de conseillers mais également lors de discussions informelles. Ce dernier estime, en parlant au nom des membres de la commission, que la Municipalité s'est distanciee de ses travaux, sans apporter de réponses concrètes ni aux questions soulevées, ni aux projets en cours. Forte de cette constatation, la commission estime donc que la capacité de proposition ainsi que son travail ne sont plus considérés à leur juste valeur, et justifie ainsi une démission en bloc. Il demande à la Municipalité si la Commission Culturelle a encore une

utilité dans ce contexte et cette dernière tient-elle à pérenniser l'existence de cette commission ? Cette intervention se termine sous les applaudissements de l'assemblée.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier remercie le représentant de la commission culturelle d'avoir exprimé ce qu'elle ressentait profondément, la Municipalité y répondra ultérieurement et confirme que cette dernière ne désire pas supprimer la commission culturelle.

Dans le cadre de la soirée sociétés locales-commission culturelle, Mme Valérie André a appris que la Municipalité songeait à fermer la piscine durant une saison entière pour des travaux. M. le Municipal Michel Crottaz répond que dans le budget 2019, une ligne est consacrée au renouveau énergétique de ce site. La Municipalité a pris contact avec la société Jenzer pour faire un audit sur la piscine communale. Cette société va établir un cahier des charges pour savoir comment remettre en question ce site tant au niveau du concept que de de l'énergie, sachant que la piscine va aborder son 50^e anniversaire. Il a informé M. Olivier Tardy, président du Triathlon du risque de problème pour la pratique du triathlon sur ce site d'ici 2 à 3 ans. La Municipalité fera son possible pour que cette société travaille sur deux entre-saisons (de septembre à mai) afin de garder le site ouvert durant l'été.

Mme Eve Jaquier Butterfield relève que l'on retrouve de plus en plus souvent de sacs poubelles sur la voie publique en dehors des jours de ramassage. D'autre part, on sait que la loi sur les amendes d'ordres communales est entrée en vigueur le 1^e mars 2016 ; elle demande si les employés communaux vont être assermentés pour les sacs poubelles ou les crottes de chien. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond qu'en dehors des assistants de la Sécurité publique, il n'est pas prévu de donner aux employés communaux cette possibilité. Pour ce qui est des sacs poubelles, le problème est connu, la Municipalité agit et contacte les personnes concernées. Mme Eve Jaquier Butterfield demande pour quelle raison les employés communaux ne sont pas assermentés. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond que la Municipalité est au courant de ces possibilités mais qu'il n'y a pas lieu aujourd'hui d'étendre ces fonctions aux autres employés communaux.

M. Charles Gabella demande que la Municipalité installe une signalisation visible des ralentisseurs de trafic à la rue du Chêne car il s'avère que deux personnes ont déjà été blessées cette année. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral rappelle que le premier dispositif a été mis en place dans le cadre du 30 rappelle km/h, après discussion avec le canton. Les normes de sécurité sont respectées. Il y eut même par deux fois des améliorations : bandes réfléchissantes et peinture de bandes blanches de façon de façon à marquer un peu plus tôt le rétrécissement.

M. Guillaume Schneider s'informe sur la suite que la Municipalité entend donner à l'acceptation de l'arrêté fédéral sur les vélos. La Municipalité a un potentiel énorme pour faire plaisir à ses citoyens, car tout est à construire au niveau environnemental et social. Sa remarque est également en lien avec le contournement d'Aubonne et les renseignements donnés et il a vu que la place des cyclistes n'avait qu'un point dans les renseignements donnés par la Municipalité. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que l'initiative signée par 600 citoyens concernait zéro camion mais dans le cadre de la fusion avec Montherod, plusieurs pistes ont été inventoriées pour le transport à vélo ou pédestre depuis la gare d'Allaman au Signal de Bougy. Cette thématique ne sera pas ignorée dans le futur.

M. Charles Gabella déclare que la réponse du municipal n'est pas acceptable pour les ralentisseurs de trafic à la rue du Chêne. A son appréciation, le marquage et la signalisation de ces deux chicanes sont insuffisants et il s'en inquiète. Il rappelle qu'à la rue Trévelin, des bacs à fleurs ont été posés, puis suite à un accident, des poteaux en plastique, du marquage, ont été ajoutés. Il pense que l'on peut mieux faire à cet endroit en posant un piquet ou réflecteur. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral rappelle que cela a été fait dans les normes cantonales, puis amélioré par deux fois, les

normes cantonales sont dépassées. Quant à la rue Trévelin, il s'agit d'un cas particulier puisque le soleil était dans l'axe et rendait le bac un peu moins visible, mais ce n'est pas du tout le cas à la rue du Chêne.

Mme Denise Imesch désire réagir à l'explication de M. le Municipal Michel Crottaz sur les mises à l'enquête et les dérogations des mises à l'enquête. Elle est satisfaite d'apprendre que ces dérogations ne sont pas forcément approuvées par la Municipalité. Certaines dérogations demandées au règlement actuel soient accordées si elles correspondent au futur règlement, cela lui semble tout à fait logique ; que ces dérogations au règlement actuel soient accordées si elles correspondent au futur règlement lui semble également logique. Dernièrement une mise à l'enquête avec dérogation au futur règlement l'a surprise, celui-ci n'étant pas encore en vigueur. Elle pense qu'il y a encore un problème par rapport à ces dérogations. M. le Municipal Michel Crottaz répond que cette mise à l'enquête est en dérogation du règlement actuel et le sera également avec le nouveau règlement car il s'agit de problème de limite de propriété. Le nouveau règlement ne prévoit pas une diminution des distances de limite.

M. Guy Maurer remercie M. le Municipal Michel Crottaz pour ses explications et demande quelle est la proportion des mises à l'enquêtes refusées et acceptées. M. le Municipal Michel Crottaz répond que la Municipalité peut refuser un permis de construire mais elle doit mettre à l'enquête, il peut y avoir des oppositions ou des remarques mais la municipalité a également la compétence de refuser un permis de construire parce qu'il déroge ou n'est pas conforme au règlement, il n'y a pas de statistique à ce sujet, les cas sont rares. Sur ce même sujet, Mme Evelyne Lenoble remarque que la Municipalité a la possibilité d'accorder ou non le permis de construire, mais les citoyens n'ont pas la possibilité de savoir si cette dernière l'a fait ou non, donc c'est à eux de faire opposition.

Le président clôt la séance qui se termine à 23h05 et rappelle la prochaine séance, mardi 29 janvier 2019 à 20h15 à l'Aula et invite les conseillers à un apéritif de fin d'année.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Yves Charrière

Jacqueline Cretegy